

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FRAIS RÉELS

Action clé 1 – Mobilité à des fins d'apprentissage pour les apprenants et le personnel de l'éducation des adultes AC121 et AC122

I. Frais liés au voyage

Participation aux frais de voyage aller-retour des participants et de leurs accompagnateurs, de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité.

| Distance parcourue | Montant - Moyen de transport standard | Montant - Moyen de transport écoresponsable |
|-----------------------|---------------------------------------|---|
| Entre 10 et 99 km | 23 € par participant | |
| Entre 100 et 499 km | 180 € par participant | 210 € |
| Entre 500 et 1999 km | 275 € par participant | 320 € |
| Entre 2000 et 2999 km | 360 € par participant | 410 € |
| Entre 3000 et 3999 km | 530 € par participant | 610 € |
| Entre 4000 et 7999 km | 820 € par participant | |
| 8000 km ou plus | 1500 € par participant | |

Nota Bene : la « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour. Les distances doivent être calculées à l'aide du [calculateur de distance](#) fourni par la Commission européenne.

II. Soutien individuel (= contribution aux frais de séjour)

Le soutien individuel couvre les frais de séjour des participants et des accompagnateurs durant le séjour. Il s'agit d'une contribution aux coûts unitaires, proportionnelle au nombre de participants, à la durée des mobilités et en fonction du pays de destination.

Il ne s'agit pas de taux minima ou maxima mais bien de montants fixes. Ces taux sont fixés pour l'entièreté de la durée du projet de mobilité.

Le montant par jour est calculé ainsi :

- jusqu'au 14ème jour d'activité inclus : le montant par jour par participant, tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.
- à partir du 15ème jour: 70% du montant par jour par participant, tel que spécifié dans le tableau ci-dessus.

Classification des pays

| | | |
|-----------------|-------------------|--|
| Groupe 1 | Coût de vie élevé | Danemark, Norvège, Irlande, Suède, Luxembourg, Islande, Finlande, Liechtenstein |
| Groupe 2 | Coût de vie moyen | Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Malte, Portugal |
| Groupe 3 | Coût de vie bas | République de Macédoine du Nord, Lettonie, Slovaquie, Turquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Estonie, Lituanie, Slovaquie, Serbie |

Taux par jour pour le soutien individuel

| Pays de destination | Mobilité du personnel/accompagnateurs* | | Mobilité des apprenants adultes | |
|---------------------|--|--|--|--|
| | Montant par jour (jusqu'au 14 ^{ème} jour) | Montant par jour (dès le 15 ^{ème} jour) | Montant par jour (jusqu'au 14 ^{ème} jour) | Montant par jour (dès le 15 ^{ème} jour) |
| Groupe 1 | 180 € | 126 € | 120 € | 84 € |
| Groupe 2 | 160 € | 112 € | 104 € | 73 € |
| Groupe 3 | 140 € | 98 € | 88 € | 62 |

*Dans des cas exceptionnels, lorsque l'accompagnateur doit rester à l'étranger plus de 60 jours, les frais de séjour supplémentaires au-delà du 60^e jour seront pris en charge au titre de la ligne budgétaire «Soutien pour l'inclusion».

Si nécessaire, les frais de séjour peuvent s'appliquer au temps de trajet avant et après l'activité, avec une durée maximale de deux jours de voyage pour les participants qui reçoivent une subvention de voyage standard et de six jours supplémentaires pour les participants qui reçoivent une subvention relative à un moyen de transport écoresponsable.

III. Soutien à l'organisation de la mobilité

Coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de mobilité, qui ne sont pas couverts par les autres postes ci-dessous (ex: préparation pédagogique et interculturelle, soutien et encadrement des participants pendant la mobilité, équipements nécessaires pour la composante virtuelle des activités hybrides, diffusion des résultats, etc.).

Différents montants, selon le type de participants :

| Montants | Type de participants |
|---|--|
| 100 EUR | <ul style="list-style-type: none"> - par apprenant dans le cadre des mobilités en groupe - par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations - par expert invité - par enseignant ou éducateur accueilli en formation |
| 350 EUR jusqu'au 100 ^{ème} participant 200 EUR à partir du 101 ^{ème} participant au même type d'activité | <ul style="list-style-type: none"> - par participant à des activités de mobilité courte durée à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes - par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation |
| 500 EUR | <ul style="list-style-type: none"> - par participant à des activités de mobilité de longue durée pour les apprenants adultes |

Nota bene : Les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants aux activités de mobilité d'apprentissage et ne sont pas prises en compte dans le calcul du soutien organisationnel.

IV. Frais d'inscription

80 EUR par participant par jour; chaque membre du personnel peut recevoir au maximum 800 EUR pour couvrir les frais d'inscription au sein d'une même convention de subvention.

V. Soutien inclusion

La catégorie des participants ayant moins d'opportunités (AMO) est définie strictement par les autorités nationales. Les critères d'éligibilité des participants AMO sont disponibles au début de l'année de l'appel sur le site internet de l'AEf-Europe.

Il existe 2 volets à ce financement complémentaire :

| | |
|------------------------------------|--|
| Soutien pour le participant | <p>Coûts additionnels concernant directement les participants ayant moins d'opportunités et leurs accompagnateurs (y compris les frais de voyage et de séjour justifiés si une subvention n'est pas demandée pour ces participants par l'intermédiaire des catégories budgétaires «Voyage» et «Contribution aux frais de séjour», et ce uniquement si les forfaits standards prévus ne permettent pas de couvrir les coûts).</p> <p><u>Contribution</u>: Sur base des frais réels.</p> <p>La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.</p> |
| Soutien pour l'organisme | <p>Coûts liés à l'organisation des activités de mobilité pour les participants ayant moins d'opportunités.</p> <p><u>Contribution unitaire</u> : 100€/participant</p> |

VI. Visites préparatoires

575€ par participant (avec un maximum de 3 participants par visite) pour couvrir les frais de de voyage et de séjour lors d'une visite préparatoire.

VII. Soutien linguistique

Attention ! Pas d'accès à l'OLS (plateforme Online Linguistic Support) ni au soutien linguistique pour le personnel en mobilité pour une durée de moins de 31 jours et pour les apprenants adultes participant à des activités de mobilité de groupe.

Tous les autres participants sont éligibles pour un accès à l'OLS.

Le soutien linguistique n'est versé que si le participant ne peut bénéficier d'un soutien linguistique en ligne (OLS) en raison de l'indisponibilité de la langue ou du niveau requis

150 EUR par participant en cas d'impossibilité d'utilisation de l'OLS.

VIII. Coûts exceptionnels pour frais de voyage élevés

Frais de voyage élevés pour les participants et leurs accompagnateurs qui ne peuvent pas être couverts par la subvention standard «Voyage» en raison de l'éloignement géographique ou d'autres obstacles.

Sur base de frais réels, à hauteur de **maximum 80% des coûts éligibles**.

La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.

IX. Coûts exceptionnels pour frais de visa et frais connexes, titres de séjour, vaccins et attestations médicales

Sur base de frais réels, à hauteur de **100% des coûts éligibles**.

La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'agence nationale.